

Objet :Référence :
2025 / 4 / 8

CESSION DE
DOMAINE PUBLIC A
DOMAINE PUBLIC
ENTRE LA
COMMUNE DE
CHERENG ET LA
METROPOLE
EUROPEENNE DE
LILLE
D'UNE PARTIE DE LA
RUE DU CHATEAU
(parcelle AH 96)

DATE DE CONVOCATION
3 JUILLET 2025DATE D'AFFICHAGE
3 JUILLET 2025EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Neuf Juillet à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DESROUSSEAU Patricia, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DEMOYER Pascaline donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à Mme WAQUET Johanne
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

Absent : Monsieur GHESQUIERE Didier

A été nommé secrétaire : Monsieur DELBROUCQ Damien

Dans le cadre du projet de réfection de chaussée sur la rue du Château, la Métropole Européenne de Lille souhaite se rendre propriétaire d'une emprise d'environ 900 m² à extraire de la parcelle cadastrée : Section AH – Numéro 96, en nature de voirie et appartenant à la Commune de Chérengh.

Eu égard au projet d'intérêt général visant à améliorer le cadre de vie des usagers, les parties se sont mises d'accord pour une cession de domaine public à domaine public à titre gratuit.

Il est précisé que tous les frais inhérents à cette acquisition seront supportés par la Métropole Européenne de Lille.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la cession de domaine public à domaine public d'une emprise d'environ 900 m² extraite de la parcelle AH96 ;
- D'accepter la régularisation de la cession par acte administratif rédigé par la Métropole Européenne de Lille (tous les frais, droits, taxes et honoraires devant être supportés par la MEL) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents relatifs ;
- De décider que le transfert de propriété interviendrait le jour de la signature de l'acte.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 22 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

d'approuver les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

